

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01141

Numéro SIREN : 818 749 681

Nom ou dénomination : 2C2

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2021 sous le numéro de dépôt 2753

n° de
dépôt

2753



n° de
gestion

29 JAN. 2021

2C2

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 10, avenue la Fayette – 78600 MAISONS-LAFFITTE

SIRET 818 749 681 00016

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le trente juin,

A seize heures,

Les associés de la société 2C2, société par actions simplifiée au capital de 500,00 €, divisé en 500 parts de 1,00 € chacune, dont le siège social est à MAISONS-LAFFITTE (78600) : 10, avenue La Fayette, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la présidente.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| * Madame Charlotte DE LAITRE | propriétaire de 200 parts de 1,00 € |
| * Madame Claire CHAPPET | propriétaire de 200 parts de 1,00 € |
| * La société CCH CONSEIL,
représentée par Monsieur Hervé
DE LAITRE | propriétaire de 25 parts de 1,00 € |
| * Monsieur Alain CHAPPET | propriétaire de 50 parts de 1,00 € |
| * Monsieur Sébastien DE
MASSARD | propriétaire de 25 parts de 1,00 € |

Madame Charlotte de Laitre préside la réunion et fait constater la présence de la totalité des associés possédant ensemble 500 parts, soit le montant du capital social.

Les conditions de quorum étant réunies, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les comptes annuels au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du Président,
- le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Madame la Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer, savoir :

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des conventions,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Madame la Présidente rappelle que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition de tous les actionnaires au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé cette assemblée, et adressés à ceux qui en ont fait la demande.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Madame la Présidente déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 5 218 € en totalité au compte « Report à nouveau » de la société, qui représente désormais un solde débiteur de 5 218 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que aucune sommes ont été distribuées à titre de dividendes. L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

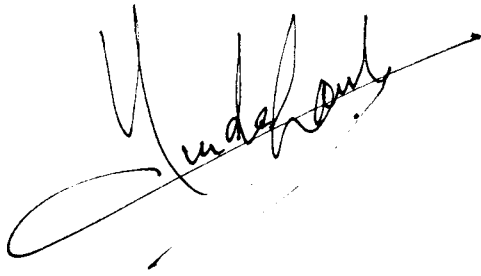
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.



La société CCH CONSEIL,
représentée par Monsieur
Hervé DE LAITRE



Alain CHAPPET



Sébastien DE
MASSARD



Claire CHAPPET



Charlotte DE LAITRE

Formulaire 2033A (applicable à compter du 31/12/2014)

A - ACTIF	Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net Exercice clos en N 3
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres	11 700	1 133	10 567
Immobilisations corporelles			0
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	11 700	1 133	10 567
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	2 723		2 723
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	11 177		11 177
Charges constatées d'avance	574		574
TOTAL II	14 474	0	14 474
TOTAL GENERAL (I + II)	26 174	1 133	25 041
B - PASSIF	Net Exercice clos en N		
1 - Capitaux propres			
Capital social ou individuel			500
Résultat de l'exercice			-5 218
TOTAL I			-4 718
3 - Dettes			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			7 125
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			1 079
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))			21 555
TOTAL III			29 759
TOTAL GENERAL (I + II + III)			25 041
Renvois			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	20 000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Éléments d'identification

Mlle de Laitre Charlotte

Pour le compte de :

A COMPLETER

SAS 2C2

A COMPLETER

818 749 681

N° d'adhérent : 20161670066464

10 AVENUE LAFAYETTE

78600 MAISONS-LAFFITTE

Période déclarée : 01/03/2016 au 31/12/2016

Date limite de dépôt : 03/05/2017

Éléments déclarés

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2016)

A- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2- Adresse du siège social

Numéro, type et nom de voie

10 avenue la fayette

Code postal

78600

Ville

Maisons laffitte

Pays

France

B- ACTIVITÉS

Activités exercées

Autres services de réservation et activités connexes

C- RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1- Résultat fiscal

	Bénéfice		
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3%	imposable au taux de 15% et/ou 28%	Déficit (Report du 2033B)	5 218

Formulaire 2033B (applicable à compter du 31/12/2016)

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N
Produits d'exploitation			
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	3 777
Autres produits			1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			3 778
Charges d'exploitation			
Autres charges externes			7 804
Charges sociales			59
Dotations aux amortissements			1 133
Total des charges d'exploitation (II)			8 996
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-5 218
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-5 218
B - RÉSULTAT FISCAL			
			Bénéfice
			Déficit
			0
			5 218
Réintégrations de l'exercice			
Provisions non déductibles			0
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice
			Déficit
			0
			5 218
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice
			Déficit
			0
			5 218

Formulaire 2033C (applicable à compter du 31/12/2013)

I- IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres		11 700		11 700	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles				0	
Immobilisations financières					
				0	
TOTAL rubrique I	0	11 700	0	11 700	0
II- AMORTISSEMENTS					
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
			1 133		1 133
Immobilisations corporelles					
Terrains					0
Constructions					0
Installations techniques, matériel et outillage industriels					0
Installations générales, agencements, aménagements divers					0
Matériel de transport					0
Autres immobilisations corporelles					0
TOTAL rubrique II	0	1 133	0	1 133	0

Formulaire 2033D (applicable à compter du 31/12/2016)

2033 D - RELEVÉ DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES, DÉFICITS REPORTABLES, CRÉDITS D'IMPÔTS

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case

X

Formulaire 2033E (applicable à compter du 31/12/2016)

I- PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Production vendue - Services

3 777

TOTAL 1

3 777

III- VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1- TOTAL 2)

3 777

IV- CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Si vous êtes assujetti (e) à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration 1330-CVAE), alors complétez le cadre ci-dessous en complément à la donnée de la valeur ajoutée assujettie à la CVAE. Vous serez alors dispensé (e) du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE

V- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Effectif moyen du personnel

0

Formulaire 2033F (applicable à compter du 31/12/2014)**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES**

1	Nom et prénom	de Laitre Charlotte	Nom marital	
	Nombre de part		200 Pourcentage de détention	40,00%
	Date de naissance	15/09/1984	Pays de naissance	
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie	10 avenue la fayette		
	Code postal	78600	Ville	maisons laffitte
	Pays	France		
2	Nom et prénom	Chappet Claire	Nom marital	
	Nombre de part		200 Pourcentage de détention	40,00%
	Date de naissance	11/06/1983	Pays de naissance	
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie	37 avenue lekain		
	Code postal	78600	Ville	Maisons laffitte
	Pays	France		

Formulaire 2033G (applicable à compter du 31/12/2013)

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.

X

Formulaire 2059H (applicable à compter du 31/12/2010)

2059 H - Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la Direction chargée des grandes entreprises

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

Formulaire 2059I (applicable à compter du 31/12/2005)

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION CHARGÉE DES GRANDES ENTREPRISES

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

Formulaire 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2016)

2069RCI - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Formulaire néant

X

2C2

Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 10, avenue la Fayette – 78600 MAISONS-LAFFITTE

SIRET 818 749 681 00016

Rapport de gestion de la gérance à l'assemblée des associés du 30 Juin 2017

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée en vue d'examiner et d'approuver les comptes de l'exercice social arrêté le 31 décembre 2016.

Nous allons vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Premier exercice. L'activité de la société ne se déroule que sur un seul établissement en 2016.

Evolution du chiffre d'affaires et marge

Le chiffre d'affaires, hors taxes s'est élevé à 3 778 € en 2016.

La marge commerciale est égale à 100 % du montant du chiffre d'affaires, soit 3 778 €.

L'évolution des charges d'exploitation entre les deux derniers exercices se résume ainsi :

	<u>31/12/2016</u>
✓ Autres achats et charges externes	7 804
✓ Salaires et charges sociales	59
✓ Dotation amortissements	1 133
	<hr/> 8 996

Résultat financier

Le résultat financier est positif de 0 €.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de 0 €.

II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 5 218 € en totalité au compte « Report à nouveau » de la société, qui représente désormais un solde débiteur de 5 218 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que aucune sommes ont été distribuées à titre de dividendes. L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

III. EVOLUTION PREVISIBLE

Le chiffre d'affaires de l'année en cours continue d'évoluer dans une conjoncture très difficile.

Nous espérons néanmoins que l'exercice se terminera par une gestion équilibrée.

IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'objet de la société, aucune activité spécifique de recherche et de développement n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice écoulé.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous vous précisons qu'il n'y a pas eu d'évènements d'une importance notable depuis le début de l'exercice.

VI. PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

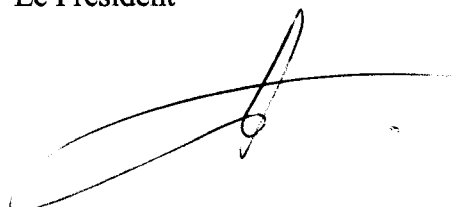
Toutes précisions vous sont données dans le rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

VIII. PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Le Président



2C2

Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 10, avenue la Fayette – 78600 MAISONS-LAFFITTE

SIRET 818 749 681 00016

**Rapport spécial du Président
sur les conventions règlementées**

Messieurs,

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

I. REMUNERATION DU PRESIDENT

Madame Charlotte de Lairte n'a pas perçu de rémunération sur l'exercice 2016.

II. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Sur présentation de justificatifs, Madame Charlotte de Lairte, président et associé, a été remboursé de ses frais de représentation et de déplacement d'un montant de 1 401 € pour l'exercice 2016.

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus énoncées ont été soumises à votre approbation, l'associé intéressé ne pouvant prendre part au vote sur la convention correspondante.

Le Président

